FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

Certificat d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en catégorie Vétéran 3 et 4 (60 ans et plus)

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition, d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport.

Les assauts d'escrime entrainent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une forte dépense énergétique.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique…) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique avec et hors compétition.

Cependant, pour tous les vétérans compétiteurs à partir de l'âge de 60 ans, la licence ne sera délivrée qu'après une consultation cardiologique et ce tous les 3 ans s'il n'a pas d'antécédent cardiovasculaire). En cas d'antécédent cardio-vasculaire un suivi spécifique s'impose.

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime (60 ans et plus)

Je soussigné(e), , docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M ,

Né(e) le ……. / ……. / ……., habitant à et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime :

- En entrainement,
- En compétition dans sa catégorie,
- En compétition dans la catégorie vétéran 1 et 2 (avec les escrimeurs de 40 à 60 ans)
- En senior (avec les escrimeurs de 20 à 40 ans).

Fait à …… le …….. / ……. / ……

Signature et cachet du médecin examinateur.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)